



---

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-dixième session**

Point 3 c) de l'ordre du jour

**Résolution adoptée par la Commission économique  
et sociale pour l'Asie et le Pacifique****70/7. Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports  
maritimes et des services connexes dans le Pacifique***La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Se félicitant* du succès de la Réunion de haut niveau sur le renforcement des transports maritimes et de la logistique interinsulaires dans les pays insulaires du Pacifique, tenue à Suva du 23 au 27 juillet 2013,

*Consciente* du rôle important que joue la connectivité régionale dans la promotion du développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique,

1. *Approuve* la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique, publiée en annexe de la présente résolution;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) d'accorder la priorité à la mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique;

b) de rendre compte à la Commission à ses soixante-treizième et soixante-quinzième sessions de la mise en œuvre de la présente résolution.

*Septième réunion plénière  
Le 8 août 2014*

## Annexe

### **Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique**

*Nous, représentants des gouvernements assemblés à l'occasion de la Réunion de haut niveau sur le renforcement des transports maritimes et de la logistique interinsulaires dans les pays insulaires du Pacifique, tenue à Suva du 23 au 25 juillet 2013,*

*Préoccupés* par la grande vulnérabilité des pays et territoires insulaires sur les plans économique, social et environnemental résultant d'un certain nombre de caractéristiques intrinsèques, notamment de petites superficies et des populations peu nombreuses, de longues distances entre les îles, de vastes zones économiques exclusives, un grand éloignement, la fragilité aux chocs externes de la demande et de l'offre, une forte dépendance aux combustibles fossiles, une base de ressources étroite et la sensibilité aux menaces environnementales mondiales,

*Craignant également* que ses caractéristiques n'entraînent un certain nombre de contraintes de difficultés dans la fourniture de services de transport maritime interinsulaires (intérieurs et internationaux), dans les infrastructures maritimes, les services hydrographiques, les services de prévention et de sécurité maritimes et la protection de l'environnement des activités liées aux transports maritimes,

*Rappelant* le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement<sup>a</sup> et les conférences subséquentes<sup>b</sup> ont, entre autres, noté que les transports et les communications demeurent des liens essentiels entre les petits États insulaires en développement et le reste du monde et restent des écueils importants pour la promotion et la réalisation du développement durable, tant sur le plan national que sur le plan régional,

*Rappelant également* les Principes du Forum sur les services de transport régionaux<sup>c</sup>, le Cadre d'action sur les services de transport (FATS)<sup>d</sup>, le communiqué de la deuxième Réunion régionale des ministres des transports maritimes<sup>e</sup>, et le communiqué de la Réunion régionale inaugurale conjointe pour l'énergie, les technologies de l'information et de la communication et les transports<sup>f</sup>,

<sup>a</sup> *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 26 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II.

<sup>b</sup> *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.05.II.A.4 et rectificatif).

<sup>c</sup> Les Principes du Forum sur les services de transport régionaux ont été adoptés par les chefs d'État et de gouvernement participant au 35<sup>e</sup> Forum des Îles du Pacifique qui s'est tenu à Apia du 5 au 7 août 2004. Disponible à l'adresse suivante: [www.sids2014.org/index.php?page=view&type=13&nr=43&menu=1509](http://www.sids2014.org/index.php?page=view&type=13&nr=43&menu=1509).

<sup>d</sup> Le Cadre d'action sur les services de transport (FATS) a été approuvé par la Réunion régionale inaugurale conjointe des Ministres de l'énergie, des technologies de l'information et de la communication et des transports, qui s'est tenue à Nouméa du 4 au 8 avril 2011.

<sup>e</sup> Disponible à l'adresse suivante: [www.spc.int/maritime/images/Reports/Comunique/maritime%20ministerial%20comunique%202009.pdf](http://www.spc.int/maritime/images/Reports/Comunique/maritime%20ministerial%20comunique%202009.pdf).

<sup>f</sup> La Réunion régionale inaugurale conjointe pour l'énergie, les technologies de l'information et de la communication et les transports s'est tenue à Nouméa du 4 au 8 avril 2011.

*Conscients* des impacts négatifs de services de transports maritimes intérieurs et internationaux peu fréquents, coûteux et incertains, en particulier vers les îles extérieures, et des contraintes qui en résultent pour le développement social et économique des peuples des îles,

*Conscients également* de l'importance des transports maritimes pour la réduction de la pauvreté en raison des possibilités qu'ils offrent pour le commerce et l'accès aux services de santé, à l'éducation, à l'emploi, aux marchés et autres avantages sociaux et économiques,

*Convaincus* que les transports maritimes joueront un rôle important à l'appui du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015<sup>g</sup>,

*Conscients* de la nécessité d'améliorer les services de transport maritime interinsulaires et de créer des conditions favorables aux services apportés aux transports maritimes, notamment les infrastructures portuaires et les installations de contrôle frontalier et autres installations maritimes, le financement des navires, les chantiers navals, les cales de halage et les ateliers de réparation,

*Conscients également* du fait que, dans de nombreux endroits du Pacifique, les aides à la navigation sont souvent rares ou que les opérations efficaces par tous les temps font défaut et que les cartes de navigation manquent de précision, ce qui rend la navigation périlleuse pour les navires, le fret, les passagers et l'environnement et en même temps nuit à l'efficacité des navires<sup>h</sup>,

*Conscients en outre* de la nécessité d'améliorer la sûreté et la sécurité maritimes, de prévenir et de limiter au maximum la pollution causée par les navires, et d'élaborer et mettre en œuvre des plans de recherche et de sauvetage et des plans de résorption des nappes polluantes,

*Conscients* de la nécessité d'améliorer la durabilité des transports maritimes interinsulaires dans le Pacifique et de réduire la dépendance aux combustibles fossiles importés,

1. *Convenons* que les transports maritimes et les services connexes dans le Pacifique sont un problème de politique publique d'importance majeure requérant un engagement politique fort et des interventions efficaces afin de d'améliorer sensiblement l'existence de nos populations;

2. *Encourageons* les pays et territoires insulaires du Pacifique:

a) À formuler ou à renforcer des programmes pour les transports maritimes poursuivant les objectifs ci-après:

<sup>g</sup> Voir *Report of the Expert Group Meeting on Small Island Developing States and the Post-2015 Agenda, United Nations Headquarters, New York, 23-24 April 2013*. Disponible à l'adresse suivante: [www.sids2014.org/index.php?page=view&type=13&nr=43&menu=1509](http://www.sids2014.org/index.php?page=view&type=13&nr=43&menu=1509).

<sup>h</sup> En raison des déviations effectués pour éviter les dangers et du fait que seule la navigation est possible de jour et par temps favorable.

- i) Établir et mettre régulièrement à jour des inventaires de navires<sup>i</sup>;
- ii) Établir et mettre à jour régulièrement les inventaires des infrastructures et installations maritimes (ports, quais, jetées, chenaux dragués et aides à la navigation);
- iii) Examiner l'efficacité des services de transport maritime interinsulaires;
- iv) Faciliter la mise en place d'ateliers de réparation des navires;
- v) Examiner les possibilités de financement des navires;
- vi) Renforcer les capacités des administrations maritimes à examiner l'ensemble des politiques maritimes, à encourager l'utilisation et l'adoption de systèmes de gestion sur des navires et à faire appliquer les réglementations de sûreté et de sécurité;
- vii) Renforcer les capacités des établissements de formation maritime dans la mise en œuvre des dispositions de la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer<sup>j</sup>, de délivrance des brevets et de veille, tel qu'amendée;
- viii) Étudier les possibilités de soutenir des services de transport maritime de qualité suffisante qui, pour des raisons commerciales, ne serait pas fournis autrement<sup>k</sup>;
- ix) Élaborer et mettre à jour régulièrement les plans de financement, de développement, de remise en état et d'entretien des infrastructures maritimes prenant en compte les stratégies de gestion des risques;
- x) Étudier les divers modèles de financement, notamment les partenariats mixtes entre secteur financier, secteur public et secteur privé pour les projets d'infrastructures, en particulier pour soutenir et améliorer la capacité du secteur privé à élaborer, évaluer, exécuter et suivre les projets;
- xi) Renforcer la collecte des données et de l'information, notamment le suivi de la viabilité des services portuaires et de transport maritime, pour que la planification, la prise de décisions et l'étalonnage soient efficaces;
- xii) Concevoir des installations de réception régionale pour permettre aux pays et territoires insulaires du Pacifique de respecter les obligations découlant de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires et encourager les pays insulaires du Pacifique qui ne l'ont pas encore fait à envisager de devenir parties à la Convention;

---

<sup>i</sup> FATS, Thème 3 - Sûreté et sécurité des transports: « Pour résoudre les problèmes auxquels est actuellement confronté le secteur des transports maritimes intérieurs du Pacifique, des informations plus détaillées sont nécessaires sur les différents navires tels que le type de navire, l'année de construction, les propriétaires antérieurs et actuels, la puissance des moteurs, la longueur, le tonnage, etc. Cette information sera utile pour donner des avis techniques fondés sur des analyses réalistes. »

<sup>j</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1361, n° 23001.

<sup>k</sup> Thème 4 du Plan de mise en œuvre sur les services de transport - Accès amélioré. Les activités comprennent les éléments suivants: « Fonds de secours pour soutenir les subventions durables » et « Envisager des régimes de franchise ou des systèmes de subvention pour les itinéraires non rentables. »

- xiii) Étudier les possibilités d'accroître la durabilité des transports maritimes et de réduire la dépendance à l'utilisation des combustibles fossiles dans ce secteur;
- xiv) Surveiller le bon fonctionnement des services de transport maritime dans le Pacifique, en particulier les arrangements régionaux pertinents;
- xv) Étudier les possibilités d'action permettant de garantir des services de transport maritime adéquats, en particulier vers les petits États insulaires<sup>1</sup>;
- xvi) Promouvoir les accords sur les contrôles frontaliers et la coopération entre pays et territoires insulaires du Pacifique;
- xvii) Faciliter la mise en place d'installations et d'infrastructures pour les contrôles frontaliers;
- xviii) Établir des points de comparaison des performances des ports et des transports maritimes, et suivre et améliorer les performances des ports;
- xix) Étalonner, suivre et améliorer l'efficacité du commerce et des transports, notamment des contrôles frontaliers;
- xx) S'employer à mettre en œuvre les engagements pris dans le secteur des transports au titre du Protocole sur les services de l'Accord sur le commerce du Forum des Îles du Pacifique et encourager le commerce dans les conditions fixées dans ledit Accord par les parties à celui-ci;
- xxi) Encourager l'application efficace des mesures visant à réduire les risques en matière de biosécurité, notamment les risques liés aux espèces marines invasives, et encourager les pays insulaires du Pacifique, qui ne l'ont pas encore fait, à envisager de devenir partie à la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires;
- xxii) Passer en revue et harmoniser les législations maritimes selon que de besoin, en prenant le Recueil de lois et de règlements océaniques concernant le droit de la mer comme guide;

b) À formuler ou à renforcer les programmes poursuivant les objectifs ci-après:

- i) Incorporer des évaluations des risques qui menacent la sécurité de la navigation;
- ii) Veiller à l'adéquation et à la fiabilité des aides à la navigation, notamment, le cas échéant, par la mise en place de comités communautaires pour les phares afin de surveiller l'éclairage, créer des conditions de sécurité et effectuer un entretien de base;
- iii) Améliorer la précision et la couverture des cartes de navigation (en coopération avec l'Organisation hydrographique internationale, la Commission hydrographique du Pacifique Sud-Ouest et d'autres organisations et pays de la région);
- iv) Soutenir le développement de capacités efficaces de recherche et de sauvetage dans la sous-région;

<sup>1</sup> Îles Cook, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Nioué, Palaos et Tuvalu.

- v) Soutenir le développement de capacités pour intervenir en cas de déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques;
  - vi) Soutenir une planification améliorée permettant de faire face au changement climatique et de gérer les risques de catastrophe;
  - c) À évaluer la nécessité de créer des comités nationaux de facilitation afin d'améliorer la coordination entre les administrations chargées des formalités d'entrée des navires, des chargements et des passagers dans les ports;
  - d) À soutenir la recherche-développement sur les sources d'énergies renouvelables, tels que le solaire et l'éolien, ainsi que leur mise en service pour favoriser le transport maritime durable;
3. *Encourageons également* les pays insulaires du Pacifique qui ne l'ont pas encore fait à envisager d'adhérer à la Convention visant à faciliter le trafic maritime international;
4. *Prions* organisations internationales et régionales, agences et institutions spécialisées ainsi que les partenaires de développement de soutenir, de manière coordonnée, l'application de la présente Déclaration.

Suva, le 25 juillet 2013

---